Cent pour un TOIT ici...
Sans toit mais pas sans droits!

Cent Pour Un Toit-01

Assemblée Générale 05 avril 2025

Rapport MORAL 2025

Depuis 1945, la France a adopté une loi sur l'immigration en moyenne tous les 2 ans, à ces lois s'ajoutent les textes réglementaires : décrets, arrêtés, circulaires et directives aux Préfets. Ces deux dernières années n'ont pas échappé à cette tradition, avec la publication le 26 janvier 2024 de la loi « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » et la circulaire du 23 janvier 2025.
Cette accumulation de textes, en modifiant sans cesse les règles alourdit le travail des services administratifs, en particulier celui des Préfectures et allongent les délais d'instruction des dossiers de demandes de régularisation.

On a pu dire que l'administration est devenue une fabrique de sans-papiers. En effet, lorsqu'un dossier est déposé, il se passe un, deux voire trois années avant d'obtenir un rendez-vous. Il faut alors être en capacité de justifier de critères de régularisation nouveaux ou modifiés qui n'existaient pas lors du dépôt initial de la demande.

La circulaire du 23 janvier 2025 a considérablement durci les critères de régularisation. Certaines modifications sont ubuesques : ainsi il faut désormais justifier de la maîtrise de la langue française par un diplôme Français ou un certificat linguistique, au moment où les financements des associations pour l'alphabétisation des personnes sans titre de séjour ont été supprimés.

Les situations ainsi créées sont source de désespérance, bien exprimée par Abou Sangaré lors de la remise des Césars. Je cite de

mémoire : « de 2017 à avril 2023 je n'avais plus de vie, je ne pouvais pas me considérer comme un être humain, j'étais coincé à l'intérieur de moi, j'étais prisonnier de mon corps puisque je ne pouvais pas faire ce que je voulais » et sa conclusion : « merci à vous pour votre intégration au sein de l'humanité ».

Outre l'hébergement, les familles reçoivent des informations concernant la vie quotidienne (élaboration du livret d'accueil : Numéros de téléphone essentiels, informations relatives à la santé, organisations de soutien, associations et boutiques solidaires, apprentissage du Français, emploi, démarches administratives et juridiques, loisirs.)

Cent Pour un Toit-01 travaille en lien avec d'autres associations concernant l'accès aux droits, la défense des personnes, le montage des dossiers notamment avec l'ASDA, le Collectif Solidarité Migrants, Réseau Education Sans Frontières....

Cent Pour un Toit-01 participe à des actions d'informations ou de plaidoyers pour défendre les droits.

Donc aujourd'hui plus que jamais, Cent Pour un Toit 01doit continuer à exister pour héberger des adultes, des enfants sans toit et sans droit au logement. Pour cela, il faut des donateurs ...Alors soyons fous... Si chacun de nous déjà adhérents, nous faisions adhérer une personne de notre entourage pas encore adhérente... On doublerait notre réseau de donateurs !

Nous devons renforcer notre réseau pour nourrir la solidarité là où se sèment la haine et la discorde.